

MOT DU MAIRE

Chers Amis,

Ce mandat municipal est percuté par de nombreuses crises. Après les contraintes sanitaires qui ont mis à mal notre relationnel si important dans une vie de village, voici que nous sommes rattrapés par une hausse très importante de l'inflation résultant de la politique du quoi qu'il en coûte et de l'instabilité internationale principalement due à la guerre en Ukraine.

Au niveau national, les comptes publics sont de plus en plus déficitaires. Face à cette situation, l'Etat a décidé non pas de se questionner sur l'emploi de ses fonds mais de demander un effort aux collectivités territoriales qui bien souvent tiennent pourtant à bout de bras les derniers services publics ! Ce désengagement de l'Etat met à mal les collectivités à quoi s'ajoute les dernières réformes de la fiscalité qui ont privé les communes de dynamiques fiscales et donc de recettes directement en lien avec son territoire.

Ces difficultés nationales se répercutent également sur les intercommunalités. Construites au départ pour mutualiser des services et faire des économies d'échelles, nous nous rendons bien compte après désormais deux décennies de pratiques que c'est tout le contraire qui s'est passé. La communauté de communes est devenue un gros paquebot difficile à manœuvrer, tellement les décisions se prennent loin du terrain et sous des contraintes administratives pesantes. De plus profitant d'un territoire dynamique nous sommes intervenus au niveau intercommunal dans des domaines hors de nos compétences premières, le méthaniseur en étant un des exemples qui

plus est sur notre commune. Cela pouvait s'entendre si nous étions totalement performants dans les services publics élémentaires que sont la gestion des déchets, de l'eau et l'assainissement, or ce n'est pas le cas ! Aujourd'hui en difficulté financière, la CCPEVA va devoir faire des choix et prioriser ses investissements sur les 22 communes d'Evian à Chatel. L'intervention ou non de la CCPEVA notamment en matière de réseaux impactera forcément les travaux communaux en termes de voirie et de sécurisation.

Au niveau de Féternes, le 3^e budget du mandat a été validé par le conseil municipal le 22 mars dernier. Cet écho vous permettra de le découvrir en détail et de bien appréhender la situation financière de la commune. Il tient bien évidemment compte de la conjoncture actuelle, mais se veut également tourner vers l'avenir en tentant d'anticiper les besoins futurs de notre commune. Les besoins futurs découleront en grande partie de la révision du PLU actée par le conseil en janvier. Cet acte d'urbanisme fondateur va nous obliger collectivement à réfléchir au Féternes de demain.

Vous l'aurez compris urbanisme et finances marchent de pair pour faire de Féternes un village à taille humaine où il fait bon vivre. Aussi c'est pour cette raison que nous vous proposons cet écho spécial « Finances-Urbanisme » qui vous permettra d'appréhender la santé financière et les investissements projetés de notre commune en lien avec les objectifs du futur PLU.

Bonne lecture et à bientôt dans le village !

Le Maire
Maxime JULLIARD

SOMMAIRE

FINANCES

- Quelques rappels
- L'exécution budgétaire 2022 et mise en perspective avec les années précédentes
- Résultats 2022
- Un budget 2023 ambitieux dans un contexte instable
- Une stratégie foncière à financer

URBANISME

- Quelques rappels sur le PLU
- Les grands axes du PADD
- Les prochaines étapes



RÉUNION PUBLIQUE

Vendredi 28 avril
à 19 h en mairie

FINANCES ET BUDGETS

Quelques rappels

La commune de Féternes doit élaborer deux budgets. Le budget principal relatif à toutes les opérations communales et le budget du Centre Communal d'Actions Sociales. L'exécution du budget est suivie par le Maire et le Trésor Public qui édite respectivement le compte administratif et le compte de gestion. Lors de la clôture des comptes au 31 décembre et après vérification de la concordance des deux documents, les excédents de l'année à reporter sont déterminés. Le budget de l'année suivante est ainsi voté en

reprenant les résultats antérieurs et en s'appuyant sur des principes comptables clairement établis (sincérité, annualité...)

Le budget comprend deux sections :

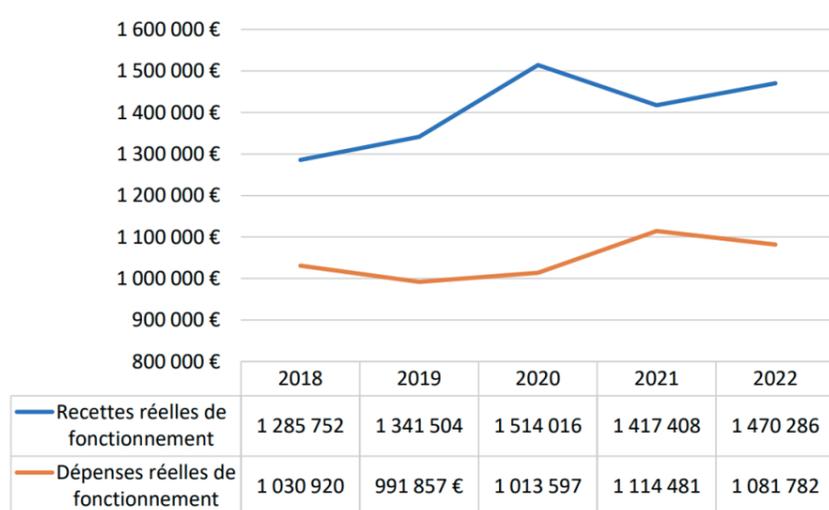
- La section de fonctionnement regroupe les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité et les recettes que la collectivité peut percevoir via les différentes tarifications des services, les impôts locaux, les dotations de l'Etat, les revenus des loyers...

Plus la collectivité optimise ses recettes et maîtrise ses dépenses, plus l'épargne dégagée sera importante et permettra de faciliter le financement des investissements.

- La section d'investissement comprend les dépenses d'équipement et d'infrastructures impactant le patrimoine ainsi que le remboursement du capital des emprunts. Elle s'équilibre avec les recettes liées aux subventions, le recours à l'emprunt et l'épargne.

L'exécution budgétaire 2022 et la mise en perspective avec les années précédentes :

1. Evolution des dépenses et recettes réelles de fonctionnement



Les opérations dites réelles sont celles qui ont une véritable valeur monétaire. Elles excluent donc toutes les opérations d'amortissements et de reprises qui n'ont pas d'impacts sur la trésorerie.

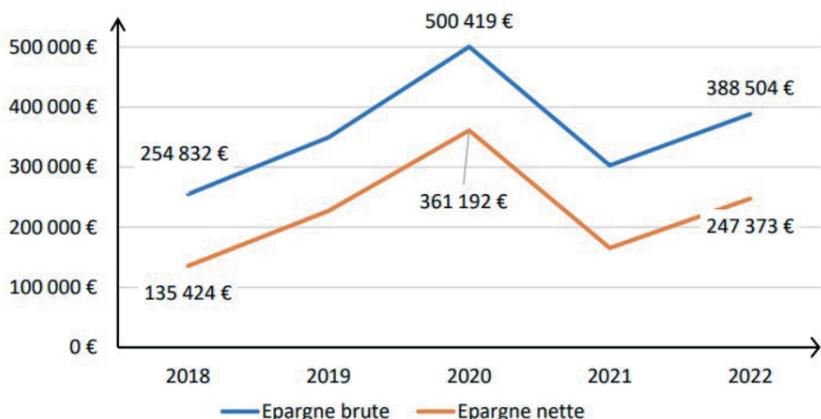
Le compte administratif 2022 laisse apparaître un desserrement des courbes, étant donné que les recettes sont en hausse pour atteindre 1'470'286 € et 1'081'782 en dépenses.

Ce desserrement est un bon indicateur de maîtrise budgétaire au vu du contexte inflationniste. Nous réussissons malgré la conjoncture à réduire nos dépenses et optimiser nos recettes. Le tout s'est fait en garantissant la même qualité de service voire une amélioration de celle-ci (services périscolaires, services techniques...)

Le resserrement de 2021 est également à nuancer par deux éléments :

- Le choix délibéré de donner des moyens plus importants aux services municipaux
- Un comparatif avec l'année 2020 qui a vu ses dépenses limitées du fait de la fermeture de services liés au Covid et des recettes très élevées mais pour des raisons exceptionnelles (cessions).

2. Evolution de l'épargne



L'épargne correspond à la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles. Elle est consacrée en priorité au remboursement du capital de la dette.

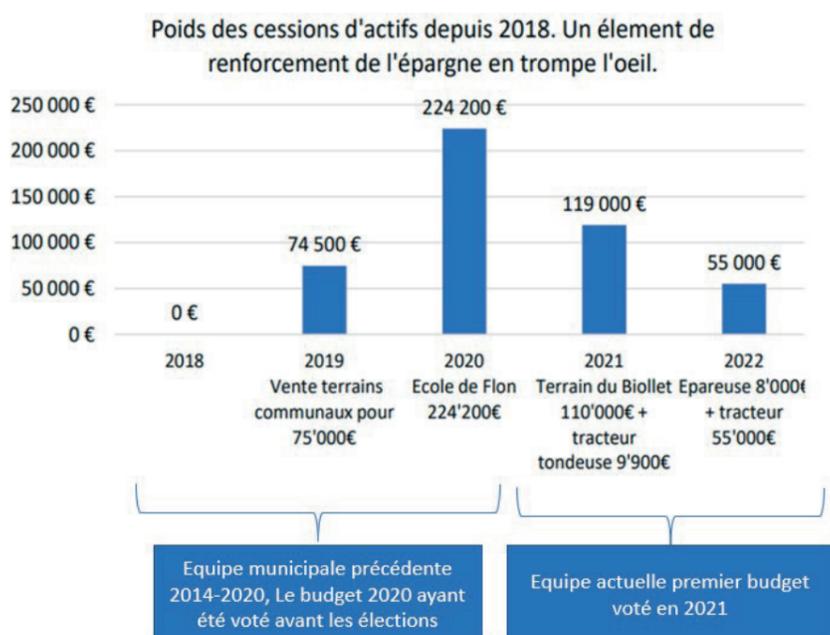
Rappels

- Epargne brute = Recettes réelles – Dépenses réelles
- Epargne nette = Epargne brute – Remboursement du capital des emprunts

L'épargne brute est en hausse en 2022 malgré la conjoncture inflationniste, grâce aux efforts réalisés notamment en matière de consommation énergétique et d'optimisation des compétences et stocks en interne. Les recettes en hausse sont également un facteur important.

- L'épargne nette a fortement été impactée en 2021 de par le démarrage de l'emprunt contracté en 2020 pour le groupe scolaire (500'000 € à 1.20 %) et une volonté affichée d'investir dans l'amélioration de la qualité des services.
- Avec 247'373 €, l'épargne nette en 2022 remonte et permettra de financer une partie des investissements.

3. Une épargne à nuancer au regard des cessions d'actifs



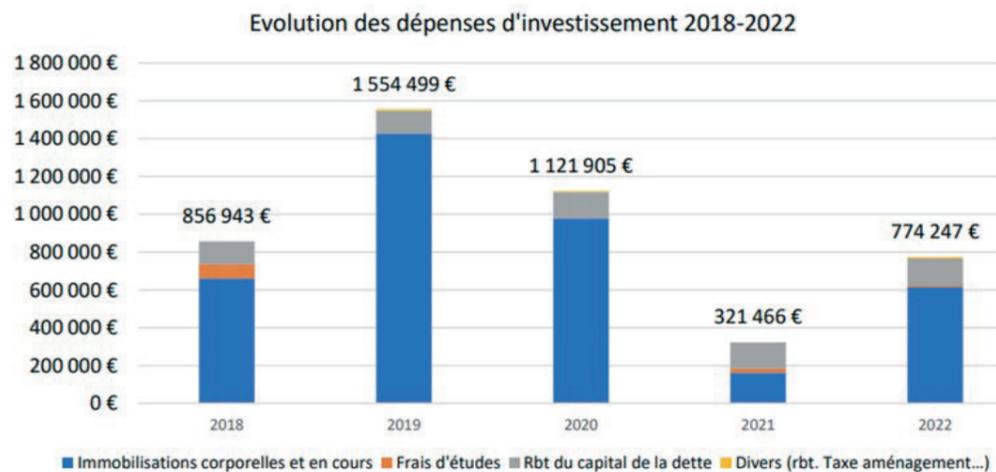
Le tableau témoigne de l'impact que peut avoir une ou plusieurs cessions sur l'épargne dégagée.

Il est à noter que l'épargne s'est retrouvée artificiellement gonflée en 2019 et 2020 par des ventes importantes et cela afin de financer les différents projets (groupe scolaire principalement dont un emprunt à compléter le financement).

En ce qui concerne 2022, on peut se réjouir des résultats obtenus car il s'agit de la plus importante épargne hors cessions enregistrée sur la période observée. Ce qui signifie que celle-ci est directement liée à la bonne maîtrise de la section de fonctionnement (optimisation des recettes et maîtrise des dépenses).

	2018	2019	2020	2021	2022
Epargne brute avec cessions	254 832 €	349 647 €	500 419 €	302 927 €	388 504 €
Epargne brute hors cessions	254 832 €	275 147 €	276 219 €	183 027 €	333 504 €
Epargne gonflée (%)	0%	27%	81%	66%	16%

4. 2022, une année de réalisation après deux années (2020, 2021) davantage tournées vers des études



Les années 2018, 2019 et 2020 ont été marquées par l'important investissement consenti sur le groupe scolaire et également la restauration du Pont de Bioge.

Le remboursement du capital de la dette est en hausse du fait de l'emprunt souscrit en 2020 de 500'000 € au taux de 1,20 % pour le groupe scolaire et celui de 45'000 € pour le tracteur à 0,20 % souscrit en 2021. Après une année 2021 principalement tournée vers la digestion des importants investissements des dernières années et l'élaboration du Plan Pluriannuel des Investissements, 2022 a vu repartir à la hausse les investissements avec de nombreux travaux réalisés sur la commune.

Les travaux 2022 ont pu être effectués grâce à l'effort d'épargne entrepris depuis mi-2020.

LISTE NON EXHAUSTIVE DES INVESTISSEMENTS RÉALISÉS EN 2022

A cette liste incomplète s'ajoute de nombreuses études et ou réflexions dans le cadre du plan pluriannuel des investissements (pôle périscolaire, jardins partagés de la Ruppaz...)



Eaux pluviales 100'000 €
Secteurs de Sur Les Crêts et Genièvres



Gestion forestière 27'000 € (Desserte forestière Sous Les Rattes, Plan de pérennisation de Bois Monsieur, acquisitions parcelles boisées...)



Amélioration énergétique de la maternelle 70'000 €
(remplacement des huisseries et des éclairages)



Rénovations des petits hangars 30'000 €
(Pèse-Lait, Local des Pompes, Flon et annexe)



Réfection des chemins ruraux 50'000 €
(Ripaille, Conche, Diligences, La Tour)



Cimetière communal 21'000 €
Exhumations de 32 tombes et création de 12 caveaux



Rénovation du matériel technique 160'000 €
(Tracteur, épaveuse, tracteur tondeuse...)



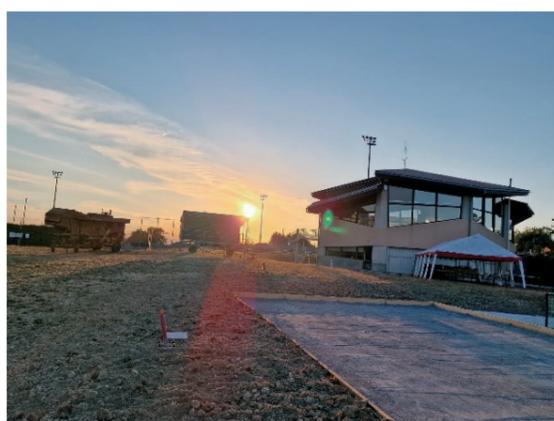
Aménagement d'une nouvelle classe en primaire 7'000 €



Barrières de protection 7'000 €
Gerbaz et Bontaz



Aménagement de la salle CCAS/Léman 5'000 €



Aménagement en interne par le service technique de l'aire de jeux (quilles, pétanque...)



Création en interne par le service technique de la liaison Grésy-Brameux



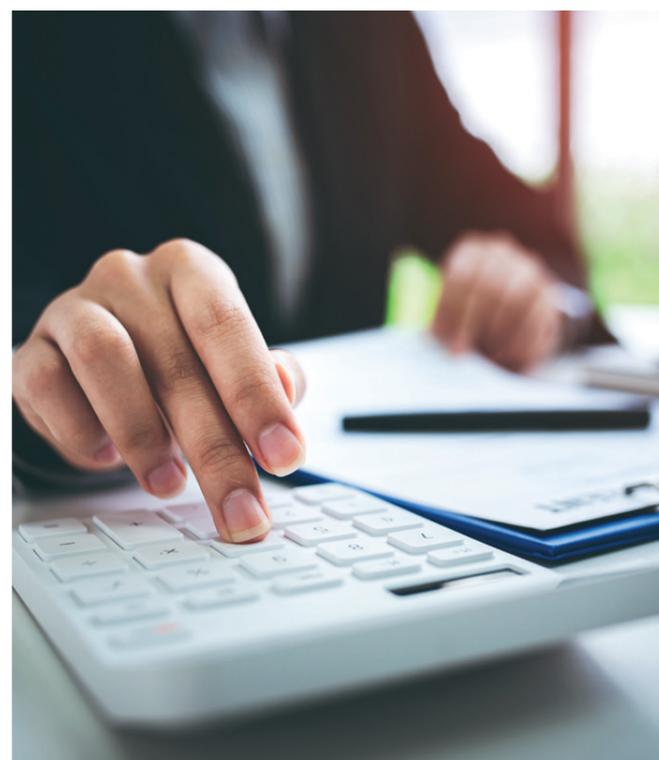
ET LA DETTE ?

L'encours de la dette est en hausse entre 2022 et 2023, du fait de l'emprunt « préventif » réalisé en 2022 de 400'000 € au taux de 2,99 %.

Le but était de réaliser cet emprunt avant l'envolée des taux et ainsi pouvoir être plus serein en 2023 et éviter de recourir de nouveau à des taux importants comme ceux consentis entre 2008 et 2010 (moyenne à 5,5 %)

Caractéristique de la dette au :	01/01/2022	01/01/2023	Variation
Encours de la dette	2 186 166 €	2 446 305 €	+ 260138 €
Taux moyen	3,73%	3,67%	-1,61%
Nombre d'emprunt	12	13	+ 1

Au 31/12/2022, le ratio de désendettement (Stock de dette/épargne nette) est de 6,3 ans. Cela signifie que si la commune venait à consacrer l'ensemble de son épargne exclusivement au remboursement de sa dette, cela prendrait 6,3 années pour la résorber. Le seuil d'alerte étant à 12 ans.



Les résultats 2023

L'exécution budgétaire 2022 laisse apparaître un excédent à reporter en 2023 de 948'750,52 €.

- Section de fonctionnement +640'465,83 €
- Section d'investissement + 308'284,69 €

Un budget 2023 ambitieux dans un contexte instable

1. Contexte géopolitique

- Les conséquences de la gestion de la pandémie de Covid : la politique du quoi qu'il en coûte favorisée par la politique monétaire menée par la BCE a eu pour effet de réinjecter des liquidités sur les marchés. L'inflation a donc mécaniquement progressé.
- Le conflit Russo-Ukrainien : est venu rajouter de l'instabilité politique dans un contexte international encore marqué par la pandémie et ses conséquences. L'instabilité étant un facteur dégradant en économie, celle-ci impacte de nombreux éléments de notre quotidien à travers l'inflation et les stratégies politiques déployées (hausse des matières premières, rupture des chaînes d'approvisionnement, mutation de certaines économies en économie de guerre...)

2. Contexte économique

- Inflation au plus haut depuis 40 ans à 6,2 % (INSEE).
- Taux d'intérêts supérieurs à 3 %

3. Contexte National

Le projet de loi de finances gouvernemental :

- Une hausse des bases fiscales de 7,1 % à été décrétée par le gouvernement ce qui impactera les impôts des ménages.
- Une enveloppe « Dotation globale de fonctionnement » figée, qui ne prend pas en compte l'inflation. Rappel entre 2014 et 2018, perte de 93'000 € de dotations de l'Etat.
- Depuis 2018, la taxe d'habitation est progressivement supprimée. La commune est compensée par rapport aux chiffres de 2018 et ne bénéficient pas de la dynamique de population.

Le cap est maintenu, pas de hausse des impôts communaux depuis le début du mandat !

Le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les impositions locales pour la 3^e année consécutive. Le contexte étant difficile il ne nous est pas paru opportun de toucher à la fiscalité. Nous ferons des efforts en interne pour contenir les 6,2 % d'inflation.

Les tarifs des services périscolaires et de la cantine ne seront également pas revus à la hausse.

Depuis le début du mandat le renforcement des moyens des services et le déploiement du programme d'investissement ont été réalisés sans hausse d'imposition. Aussi les taux concernant l'année 2023 sont les suivants :

- pour la Taxe d'habitation 18,36 %
- pour la Taxe foncière bâties 24,71 %
- pour la Taxe foncière non bâties 93,74 %

4. Les ressources humaines de la collectivité

La politique RH refondée

Service administratif (4)	Service technique (2)	ATSEM (3)	Service écoles (4)
Secrétaire générale (28h)	Agent polyvalent (35h)	ATSEM (35h)	Agent polyvalent entretien + périscolaire 30h
Secrétaire : compta, urbanisme... (28h)	Agent polyvalent (35h)	ATSEM (28h)	Agent polyvalent entretien + périscolaire 32h
Agent d'accueil : état-civil, accueil du public (35h)	Deux postes de saisonniers ouverts :	ATSEM (17,5h)	Renfort midi (10h)
Agent en charge de l'agence postale (17,5h) + soutien administratif.	Saisonnier 1 : avril-octobre Saisonnier 2 : juillet-aout		Agent d'entretien (28h) recruté récemment en remplacement de la prestation extérieure devenue trop onéreuse.

■ titulaire ■ stagiaires ■ non-titulaire

La commune compte 13 agents répartis dans 4 services différents sous la direction du Maire et de la secrétaire générale.

Depuis septembre 2022 de nombreuses délibérations ont été prises afin de refonder la politique RH de la collectivité.

Le régime indemnitaire des agents a été remanié de façon à disposer d'outils pour valoriser au plus juste le travail des agents.

Une délibération a ouvert la possibilité de rémunérer les heures supplémentaires qui étaient jusqu'alors récupérées.

Un protocole du temps de travail reprenant droits et devoirs des agents a été adopté et présenté au personnel le 8 mars 2023.

Le conseil municipal a fixé les modalités de prise en charge des frais de déplacement et rédigé le cahier des charges pour la mise en place éventuelle du télé-travail.

Les agents ont pu profiter ces derniers mois de nombreuses formations, la dernière en date en mairie concernant le secours au travail. Les deux agents techniques passeront les CACES mini-pelle et tractopelle au mois de mai (4'500 € TTC)

Le conseil municipal assume de fonctionner à certains moments de l'année à flux tendu au niveau du personnel. Aussi c'est pour cette raison que nous faisons le choix de récompenser le travail en valorisant financièrement l'investissement des agents. Le travail doit être reconnu et récompensé.

5. Le budget 2023

Les objectifs du budget 2023 :

- Intensifier la maîtrise des dépenses de fonctionnement pour contenir les effets de l'inflation, sans toutefois rogner sur la qualité de service proposée aux usagers.
- Rattraper les retards accumulés des dernières années en termes d'entretien et de sécurité du parc bâti, des véhicules et des services supports (téléphonie et informatique).
- Optimiser les recettes sans accroître la pression fiscale sur les Féterniants. Pas de hausse du taux d'imposition.
- Sécuriser le financement du Plan Pluriannuel des Investissements par 3 leviers : l'auto-financement dégagé par le fonctionnement, l'augmentation des ressources externes, notamment les subventions et le recours modéré à l'emprunt pour compléter le besoin de financement

En 2023, le budget s'élève à 3'922'522,84 € répartis comme suit :

- Section de fonctionnement : 2'056'889 €
- Section d'investissement : 1'865'623.24 €

Section de fonctionnement

Chapitre	Dépenses réelles de fonctionnement			Ce qui change
	Budgété 2022 + DM	Réalisé 2022	Budgété 2023	
11-Charges à caractère général (énergie, carburants, moyens des services administratifs, techniques et périscolaires, assurances, entretiens, maintenance, communication, animations, frais de télécom, affranchissement, participation centre de loisirs, prestation extérieur de ménage, achat des repas cantine, matériel périscolaire, bois et forêts, fournitures scolaires...)	364'768	364'521,35	513'190	<ul style="list-style-type: none"> Hausse de l'énergie (gaz +électricité) + 117% par rapport réalisé 2022 Hausse budget petit matériel pour le ST car plus de travaux en régie Hausse du budget voirie (+5'000€) pour atteindre 40'000€ Hausse budget entretien bâtiment et véhicules (+11'000 et 20'500€) Changement de prestataire informatique (matériel mis à disposition) Maintien des enveloppes animations et communication (2*5'000€) Centre de Loisirs du Pays de Gavot (23'000€) Budget formation des agents en hausse (CACES, SST...) Provisions pour litiges en hausse Goudronnage container de Curninges
12-Charges de personnel (salaires, URSSAF, cotisations, intérim...)	494'900	469'406,03	473'020	<ul style="list-style-type: none"> Fin de la réorganisation des services. Ensemble des postes pourvus. Recours à deux emplois saisonniers. Marge de manœuvre
14-Atténuation de produits (FPIC)	37'182	37'182	40'000	<ul style="list-style-type: none"> FPIC (Fonds de péréquation national). Hausse de prudence.
65-Autres charges de gestion courante (subventions, service incendie, indemnités élus...)	133'037	127'301,78	136'805	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation de la contribution au SDIS Participation aux frais de la bibliothèque du Gavot Subventions aux associations dont écoles 14'000€, CCAS pour 3'000€
66-Charges financières (intérêts)	83'043	83'042,01	89'650	<ul style="list-style-type: none"> Intérêts de la dette en hausse, car démarrage du rbt de l'emprunt contracté en 2022 de 400'000€ au taux de 2,99%
67-Charges exceptionnelles (divers)	2'500	329,08	-	<ul style="list-style-type: none"> N'existe plus avec le nouveau plan comptable

Dépenses de fonctionnement		
11	Charges à caractère général	513 190
12	Charges de personnel	473 020
65	Autres charges de gestion courante	136 805
66	Charges financières (int. Prêt)	89 650
67	Charges exceptionnelles	-
67	FPIC	40 000
042	Amortissements	30 560,78
23	Virement à la section d'investissement	773 673,22
TOTAL		2 056 899
Recettes de fonctionnement		
13	Atténuations de charges	1 000
70	Produits des services	122 670
73	Impôts et taxes	998 096
74	Dotations et participations	258 815
75	Autre produit gestion	35 000
76	Produits financiers	10
77	Produits exceptionnels	797,17
002	Report Excédent N-1	640 510,83
TOTAL		2 056 899

Chapitre	Recettes réelles de fonctionnement			Ce qui change
	Budgété 2022 + DM	Réalisé 2022	Budgété 2023	
013-Atténuations de charges	5'100	7'850,47	1'000	<ul style="list-style-type: none"> Remboursement des frais liés à des absences des agents
70-Produits des services et domaines (cimetière, loyer agence postale, baux communaux, services périscolaires, coupes de bois...)	114'165	147'201,60	122'670	<ul style="list-style-type: none"> Coupes de bois sur plusieurs communaux Hausse de la fréquentation de services périscolaires Rbt frais du stade et matériel partagés avec l'ex-SIVOM
73-Impôts et taxes (Taxes foncières, compensation taxe d'habitation, droit de mutations...)	856'343	947'915,15	998'096	<ul style="list-style-type: none"> Pas de hausse d'impôts, simplement les bases fiscales Prudence sur les droits de mutation vu le marché immobilier
74-Dotations et participations (dotations de l'état, FCTVA, fonds genevois...)	260'413	263'265,45	258'815	<ul style="list-style-type: none"> DGF en augmentation lié au dernier recensement Hypothèse fonds Genevois identique 2022 FCTVA fonctionnement
75-Autres produits de gestion courante (locations, carrière Ruppaz, salle des fêtes...)	38'000€	44'723,84	35'000€	<ul style="list-style-type: none"> Baisse car salle des fêtes inutilisable pour cause de travaux. Augmentation de location de la carrière de la Ruppaz. N'est pas intégré au budget primitif les locations issues de l'office du tourisme qui prendra ses quartiers sous la salle des fêtes car la date est encore inconnue et que les négociations se poursuivent. Une DM sera faite une fois les éléments en notre possession.
76-Produits financiers	10	10	10	<ul style="list-style-type: none"> RAS
77-Produits exceptionnels (semaine d'activité Féternes Aventure)	2'000	59'319	797,17	<ul style="list-style-type: none"> Rbt trop payé EDF déjà notifié

Section investissement : le Plan Pluriannuel des Investissements poursuit sa mise en application

PPI 2020-2026 : 3,5 millions d'euros, reste à financer sur la fin du mandat 2 millions soit 56%

Projets	Montant estimatif	Avancement	Commentaires
Restructuration du cœur de village	1'805'000€		Reste 500'000€ à financer sur la fin du mandat.
- Rénovation de la salle des fêtes	1'150'000€	●	Travaux en cours, budgété en 2023
- Création d'une halle couverte	500'000€	●	Etude réalisée, recherche de financement
- Aménagement des abords de la zone d'équipement	25'000€	●	Début aménagement en 2022, suite et fin en 2023
- Création d'un pole périscolaire durable	130'000€	●	Travaux prévu mi-mai, budgété en 2023
Bois et forêts	25'000€		Reste 0 à financer sur la fin du mandat.
- Création d'une desserte à Bioge	10'000€	●	Travaux réalisés en 2022
- Pérennisation de Bois Monsieur et mise en valeur	15'000€	●	Travaux réalisés en 2022
Sécurisation routière	900'000€		Reste 800'000€ à financer sur la fin du mandat.
- Réalisation d'une liaison piétonne à Bonchamp	600'000€	●	Etude réalisée et travaux prévus en 2024, fonction subventions et coordination
- Sécurisation des carrefours du Castellou et de Ripaille	170'000€	●	Etude réalisée, travaux prévu en 2024
- Sécurisation du secteur de Curninges et création d'une liaison piétonne avec le Chef-Lieu	/	●	Réflexions à poursuivre en 2023, à retirer du PPI 2020-2026 pour la réalisation
Gestion des réseaux	100'000€		Reste un montant inconnu à financer.
- Création des réseaux eaux pluviales (Sur Les Crêts/Genièvres)	100'000€	●	Travaux réalisés en 2022-
- Réhabilitation réseau EP Chez-Divoz	/	●	Etude à lancer pour chiffrer le cout des travaux
Patrimoine	670'000€		Reste 700'000€ à financer sur la fin du mandat.
- Rénovation des anciens hangars et mise en valeur	35'000€	●	Travaux réalisés en 2022
- Agrandissement des vestiaires de football	500'000€	●	Etude en cours finalisation, début travaux en fonction des aides obtenues.
- Rénovation toiture de l'église Notre Dame de l'Assomption	200'000€	●	Devis réceptionné, recherche de financement
- Réaménagement et pérennisation du cimetière	85'000€	●	Première phase réalisée en 2022, suite en 2023

LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2023

Le programme d'investissement 2023 :

2 projets principaux vont se concrétiser en 2023. Ils représentent près de 77 % des dépenses prévues en section d'investissement.

- La réhabilitation énergétique et pratique de la salle des fêtes pour 1'100'000 €
- La création d'un pôle périscolaire de 80 m² en lieux et place de locaux techniques inoccupés à l'école primaire pour 132'000 €

Les autres enveloppes significatives inscrites du budget 2023 sont :

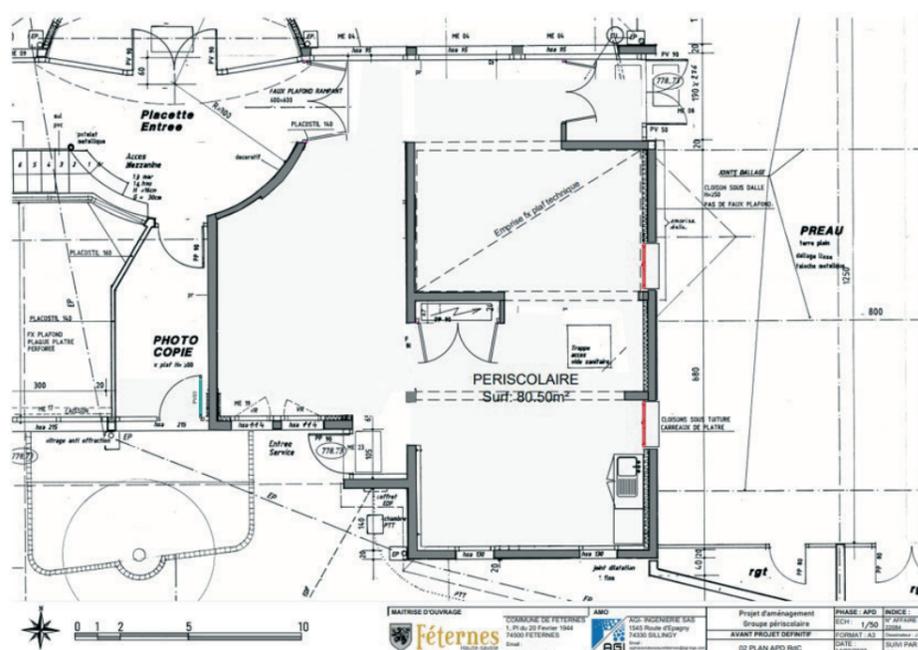
- La poursuite de la réfection des chemins. En 2022, 2.32 km de chemins ont été réhabilités (La Tour, Ripaille, Conche et les Diligences). Cette année il est programmé 2.68 km. Chez-Grobel à déjà été réhabilité, Bois Monsieur est en cours et s'en suivra le chemin de la Fin. Coût de l'opération : 65'000 €

- Faucardage et réouverture du Lac Doux 20'000 €
- L'aménagement des jardins partagés : 17'000 € + verger communal 1'000 €
- L'aménagement des abords de l'aire de jeux : 8'000 €
- Bâtiments publics : WC place 20 février 5'000 € + porte Angelus 8'000 € + mobilier informatique écoles 2'000 € + mobilier futur pôle périscolaire 4'000 €
- Aménagement mobilier salle des fêtes 5'000 € + four professionnel 11'140 €
- Démarrage de la révision du PLU : 10'000 €

Liste non exhaustive, mais principaux investissements hors remboursement des emprunts.

Ce programme d'investissement est rendu possible grâce aux différentes subventions mobilisées auprès de l'Etat, du Département, de la Région,

du SYANE... De plus en 2022 un effort préventif a été effectué afin d'emprunter à un taux encore intéressant et ne pas subir les taux actuels à plus de 3 %. Le reste du programme étant financé par la trésorerie reconstituée depuis 2020.



A RETENIR DU BUDGET 2023

EN RECETTES

- Pas de hausse des taux d'imposition.
- Stagnation des produits tarifaires (pas de hausse des coûts des services usagers)
- Niveau de subvention d'investissement important pour mettre en œuvre le PPI.

EN DÉPENSES

- Hausse des charges à caractère général corrélée à l'inflation et une volonté d'améliorer les moyens attribués aux services.
- Hausse contenue de la masse salariale
- Stabilisation des autres dépenses de fonctionnement (subventions...)
- En investissement, l'objectif demeure la mise en œuvre maximale du PPI

EPARGNE

En 2023, il est prévu une épargne brute à hauteur de 163'723,17 €. L'épargne brute l'an passé au moment du budget primitif était de 160'601 € avec une conjoncture plus favorable. Au moment de clôturer les comptes celle-ci s'est élevée à

388'504 €. Cette Epargne brute servira à financer une partie des investissements et en priorité le remboursement du capital des emprunts.

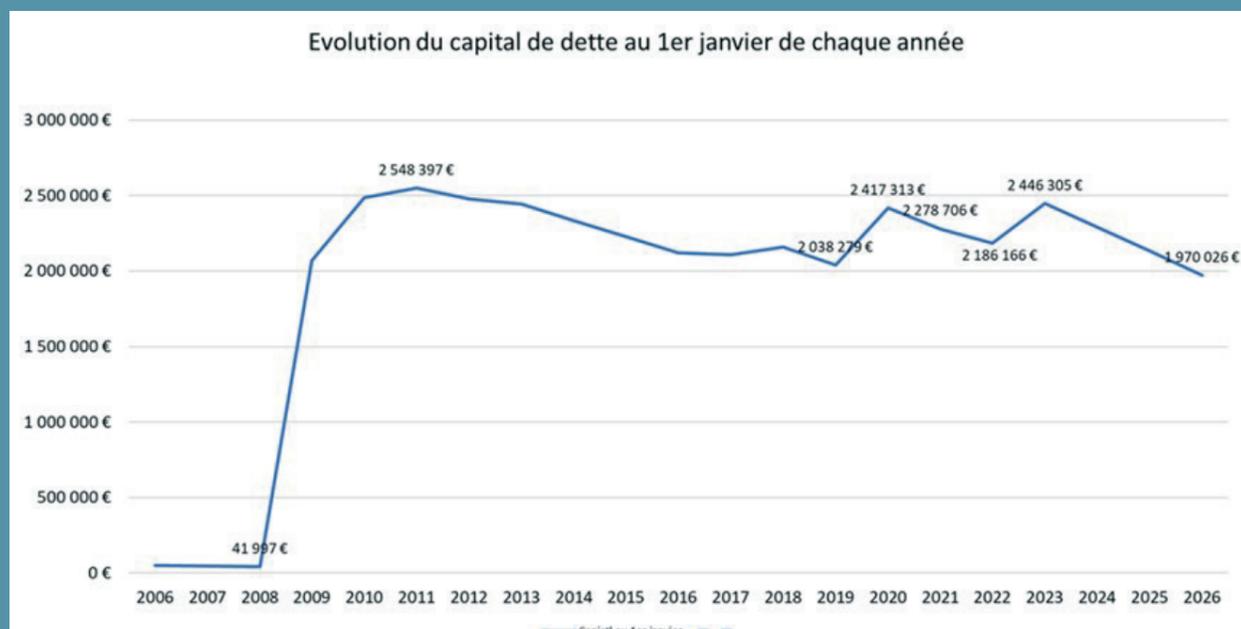
Il est rappelé qu'au stade du budget primitif, il convient d'être prudent sur les recettes et prévoir des marges de manœuvre du côté des dépenses. L'épargne à tendance à être bien meilleure au moment de la clôture des comptes.

ENDETTEMENT

En 2023 la commune devra faire face au remboursement de :

- 89'650 € de charges d'intérêts
- 156'510 € de remboursement de capital de la dette

Soit une annuité de dette de 246'160 €



UNE STRATÉGIE FONCIÈRE À FINANCER

La commune de Féternes par son histoire, ne possède pas de vrai cœur de village. Le Chef-Lieu actuel s'est construit au fur et à mesure des années et des équipements publics sans véritable vision d'ensemble. Aujourd'hui ce manque de cohérence en fait un secteur passant et non un espace où l'on souhaite s'arrêter. C'est dans cette optique que le conseil municipal a lancé une étude de requalification du cœur de village.

Cette étude comprenait un plan d'action s'articulant autour de deux axes :

- La rénovation et la mise en valeur des équipements publics du Chef-Lieu : rénovation de la salle des fêtes, aménagement de la plaine de jeux, réhabilitation thermique des écoles, création d'un pôle périscolaire, la rénovation de la toiture de l'Eglise, la végétalisation de la place du 20 février 1944...
- L'acquisition de tènements stratégiques pour le développement de futurs services publics au cœur du village.

En effet la commune se doit d'être en veille sur le foncier stratégique en cœur de Chef-Lieu.

La maison des sœurs et l'ancien théâtre

Le conseil municipal a entamé des négociations afin de récupérer dans le patrimoine communal le bâtiment dit de la « maison des sœurs et de l'ancien théâtre ». Ce bâtiment situé entre les deux écoles est un élément incontournable du Chef-Lieu tant par son histoire et son caractère patrimonial que par sa position géographique. Ce bâtiment pour nous doit à terme accueillir des services à la population ce qui le maintiendrait dans sa vocation sociale initiale.



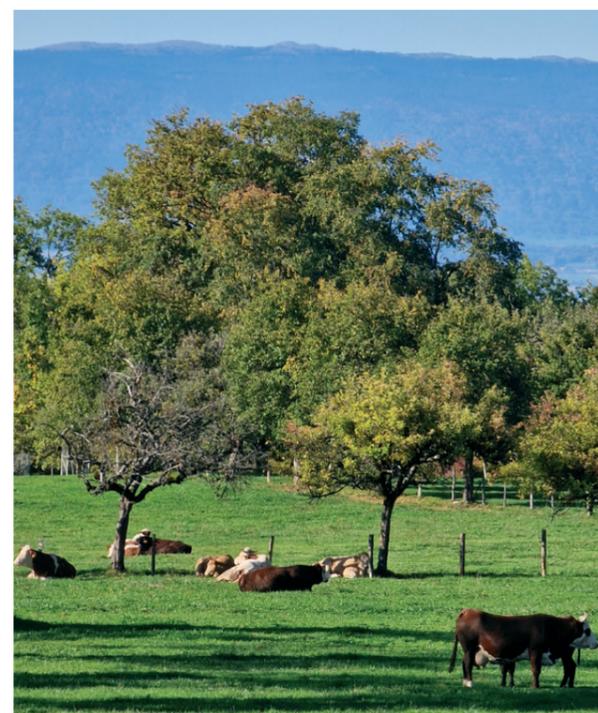
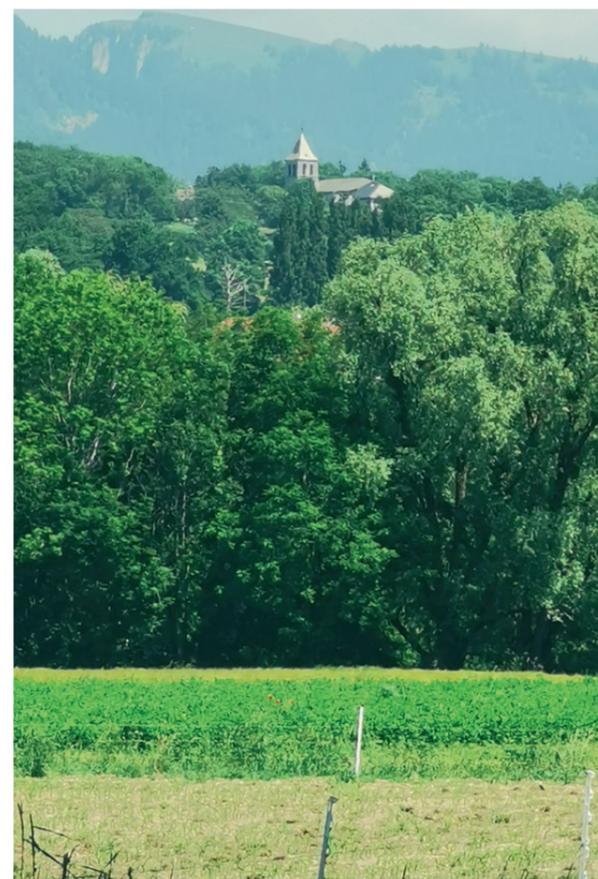
« Chez Tantin-Les coquelicots »

Une division en quatre parcelles du tènement situé en face de la mairie et comprenant l'emblématique bâtiment « Les Coquelicots » a été opérée. Plusieurs maisons individuelles étaient alors projetées sur cette espace en face de la mairie et en bord de départementale. Le conseil municipal a fait le choix d'instaurer un périmètre d'étude sur ce tènement dans le but d'acquérir ces 2'700 m² au cœur de Chef-Lieu par voie de préemption. Actuellement un premier lot de 400 m² a été préempté, les trois autres sont en cours de négociation. Cet espace hautement stratégique en bordure de départementale et à proximité des bâtiments publics (école maternelle et ancienne mairie) pourra nous permettre de solutionner la question des stationnements au Chef-Lieu en créant un parking mais également de proposer un espace à vocation commerciale.



Le foncier agricole et forestier un enjeu pour les années futures

Depuis 2020 plusieurs acquisitions de terrains agricoles et forestiers ont été effectuées. L'objectif est de remembrer et d'entretenir au mieux ces terrains et ainsi repousser les friches qui s'installent de plus en plus sur notre commune. Ces friches une fois réouvertes pourront retrouver une vocation agricole, et le cas échéant favoriser l'implantation d'activités maraichères. Au niveau de la forêt plusieurs secteurs ont été ciblés comme ayant une vocation économique, d'autres touristiques, d'autres environnementales. C'est dans le cadre de cette stratégie forestière qu'un plan de pérennisation à Bois Monsieur a vu le jour avec près de 400 arbres plantés pour faire évoluer notre forêt et la rendre résistante aux aléas climatiques.



La gestion du patrimoine communal est primordiale pour l'avenir de notre village. Ces dernières années de nombreux bâtiments emblématiques ont été cédés comme les écoles de village mais également des terrains communaux au profit de promoteurs ou intérêts privés (lotissement des Villageoises, Grésy, terrain du Biollet...). La commune ne dispose aujourd'hui plus de terrains constructibles si ce n'est celui situé derrière la salle des fêtes mais dont l'accès n'est pas optimal.

Au regard de cette situation et tenant compte de notre volonté de développer l'offre de services à la population, il nous apparaît opportun d'enclencher une stratégie active d'acquisitions foncières. Il est vrai, ce choix va avoir des conséquences financières. Notre dette va probablement évoluer pour financer ces acquisitions, mais ce ne sera pas de la mauvaise dette ! Elle nous permettra de renforcer notre actif et de maîtriser le développement communal. En somme, investir pour l'avenir !

QUELQUES RAPPELS SUR LE PLU

Le plan local d'urbanisme (PLU) est un document d'urbanisme qui, à l'échelle d'une commune ou d'un groupement de communes, établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixe en conséquence les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire considéré.

Le PLU doit permettre l'émergence d'un projet de territoire partagé prenant en compte à la fois les politiques nationales et territoriales d'aménagement et les spécificités d'un territoire. Il détermine donc les conditions d'un aménagement du territoire respectueux des principes du développement durable (en particulier par une gestion économe de l'espace) et répondant aux besoins de développement local.

Le PLU est élaboré à l'initiative et sous la responsabilité de la commune ou de l'EPCI compétent en matière de PLU.

Il comprend :

- Un rapport de présentation, qui explique les choix retenus notamment en matière de consommation d'espace, en s'appuyant sur un diagnostic territorial et une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers. Il doit justifier les règles du PLU.
- Un projet d'aménagement et de développement durable (PADD) qui définit les orientations générales d'aménagement, d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'équipement, de protection des espaces et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques. Il fixe les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.
- Des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) qui, dans le respect du PADD, comprennent des dispositions portant sur l'aménagement, l'habitat, les transports et les déplacements
- Un règlement et des documents graphiques, qui délimitent les zones urbaines (U), les zones à urbaniser (AU), les zones agricoles (A) et les zones naturelles et forestières (N), et fixent les règles générales.
- Des annexes (servitudes d'utilité publique, liste des lotissements, schémas des réseaux d'eau et d'assainissement, plan d'exposition au bruit des aérodromes, secteurs sauvegardés, ...).

POURQUOI RÉVISER LE PLU ?

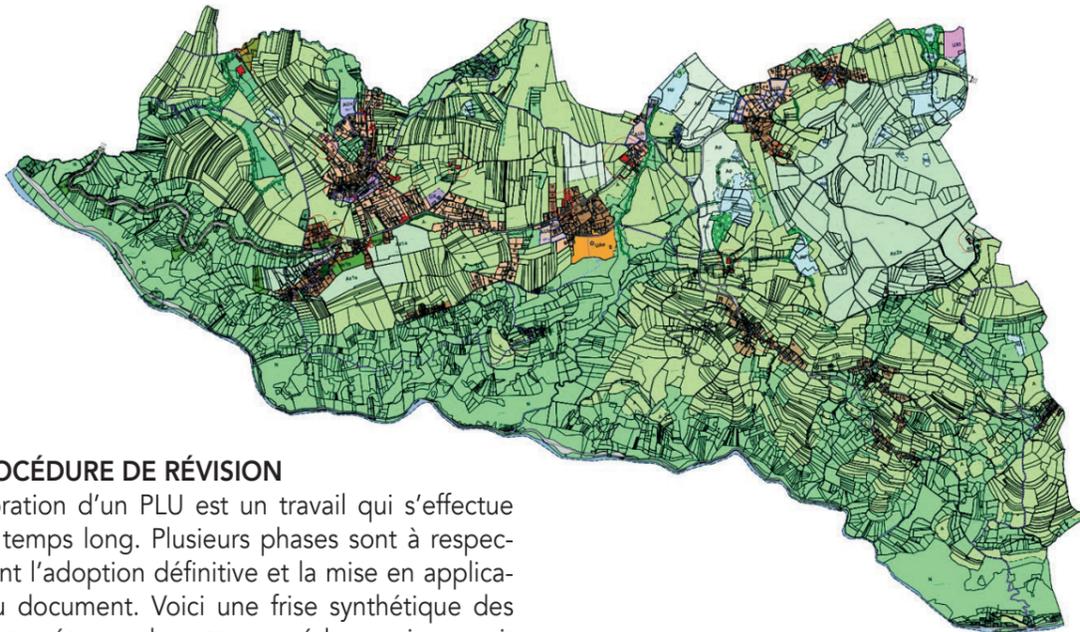
La commune a connu un profond bouleversement urbanistique ces dernières années lié à la fois à l'attractivité de notre territoire de par l'économie Suisse mais également par choix politique des dernières municipalités, de voir la population du village augmenter comme gage de dynamisme et d'amélioration des recettes communales.

Notre équipe municipale a dû faire face depuis 3 ans à un afflux majeur de demande d'urbanisme provenant d'un contexte immobilier en pleine bourre et dopé par des taux de crédits très faibles. Le PLU en vigueur étant très permissif il nous a été difficile de contenir ou d'amender certains projets sous peine d'invalidité juridique de nos arguments de refus. Nous avons alors tenté au maximum de faire de la pédagogie en lien avec l'architecte conseil du CAUE pour conserver au maximum une identité architecturale locale.

Malheureusement force est de constater que la pédagogie ne peut pas être l'unique levier pour garantir une certaine harmonie.

Aussi après réflexions du conseil municipal, enquête auprès de la population et consultations de plusieurs organismes extérieurs (CAUE, DDT, services instructeurs...), nous avons opté pour la révision du PLU. Se doter d'un nouveau PLU nous permettra également de bénéficier des nouvelles réglementations pour un développement mieux maîtrisé, encadré et plus qualitatif.

Ce nouveau PLU nous donnera une base réglementaire afin d'organiser et de gérer le Féternes de demain.

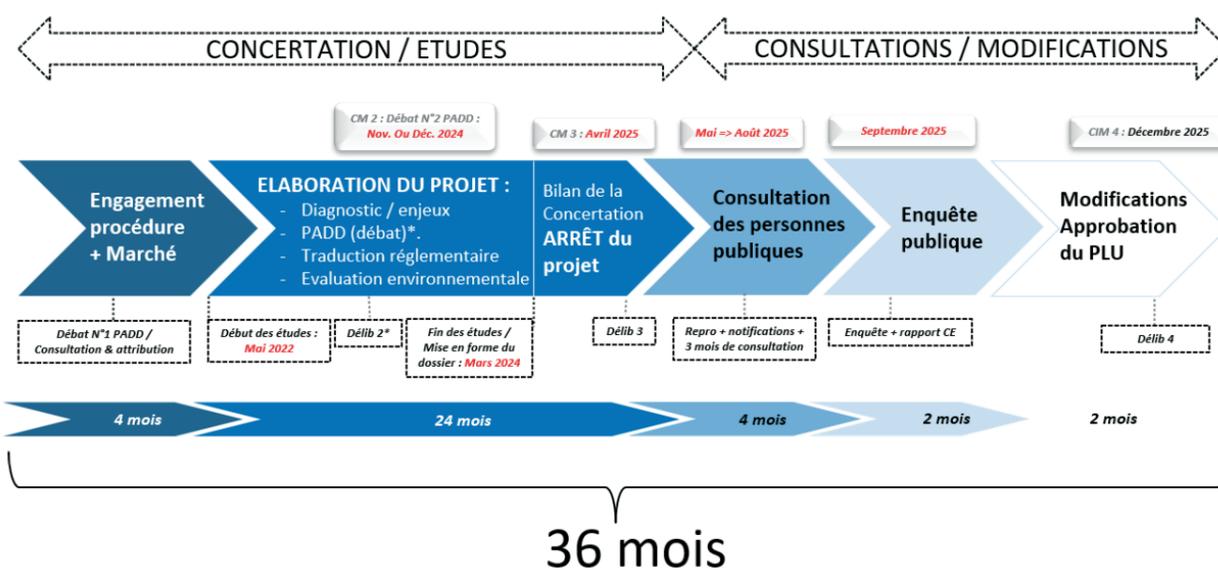


LA PROCÉDURE DE RÉVISION

L'élaboration d'un PLU est un travail qui s'effectue sur un temps long. Plusieurs phases sont à respecter avant l'adoption définitive et la mise en application du document. Voici une frise synthétique des différentes étapes de cette procédure qui pourrait prendre fin en 2025.

Actuellement le 1^{er} débat sur le PADD a eu lieu, fixant ainsi les grandes lignes politiques du futur PLU.

Grandes étapes et planning prévisionnel :



36 mois

LES AMBITIONS DU FUTUR PLU TRADUITE DANS LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (PADD)

Le 18 janvier, le conseil municipal a validé la feuille de route du futur PLU. En effet le PADD a été débattu et laisse apparaître une double ambition générale pour notre commune :

- Réaffirmer l'identité rurale de FÉTERNES et conforter son statut/rôle de village du plateau de Gavot, au sein du Chablais.
- Concilier développement avec qualité de vie et cadre de vie, dans un site à haute valeur environnementale.

Pour répondre à cette double ambition, trois grandes orientations générales et leurs déclinaisons ont été débattues :

- 1. Conforter/Développer les fonctions villageoises de FÉTERNES au profit de son animation et de sa dynamique sociale**
 - Faire du Chef-lieu (centralité principale) et de Thièze (centralité secondaire), les lieux préférentiels de confortement et de développement.
 - Recalibrer et mieux maîtriser l'urbanisation, dans l'espace et dans le temps.
 - Contribuer à l'amélioration des conditions de déplacements « dans et via » le territoire communal, et à la limitation de leurs impacts
- 2. Soutenir / Conforter une économie locale utile au territoire et aux habitants mais conciliable avec les ressources et les sensibilités de la commune**
 - Assurer la pérennité et la qualité de l'agriculture traditionnelle de moyenne montagne
 - Œuvrer pour une gestion durable de la forêt, en conciliant ses différentes fonctions (économiques, écologiques et de loisirs)

- Favoriser le maintien et le développement des activités artisanales et des services de proximité
- Promouvoir une offre touristique et de loisirs « entre lac et montagne » compatible avec les sensibilités patrimoniales de la commune ...
- 3. Préserver / Valoriser notre capital naturel et culturel comme facteur principal d'identité et de qualité du cadre de vie**
 - Prévenir et limiter les sources de risques et nuisances sur notre santé et notre environnement, et anticiper les effets du changement climatique.
 - Protéger et gérer durablement notre capital naturel.
 - Préserver et valoriser les éléments représentatifs, voire remarquables, du patrimoine culturel local et de l'identité communale.

Désormais, tous les projets d'urbanisme déposés sur la commune peuvent faire l'objet d'un sursis à statuer dans les cas où ils ne respectent pas les orientations du futur PLU traduites dans le PADD. Cette décision motivée par l'autorité compétente en matière d'urbanisme en l'occurrence la commune a pour effet de reporter le délai de réponse à deux ans pour tout projet concernant des constructions, installations ou opérations qui seraient de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution du futur plan local d'urbanisme.

Le PADD détaillé est disponible en mairie pour être consulté ainsi que sur le site internet. La commission d'urbanisme se tient également à votre disposition sur rendez-vous le vendredi après-midi pour vous accompagner dans vos différents projets.